



RAPPORT DE GESTION 2014

PARTICIPATION AU
CAPITAL-ACTIONS

Ville de Sion 60 %
Ville de Sierre 40 %

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

MM. Mario Rossi	Président	Conseiller municipal, Sierre
Philippe Varone	Vice-Président	Conseiller municipal, Sion
Jean-Albert Ferrez	Administrateur- Délégué	Directeur général de l'Energie de Sion-Région SA
Nicolas Antille		Directeur de Sierre-Energie SA
Pierre Berthod		Conseiller municipal, Sierre
Florian Chappot		Conseiller municipal, Sion
Vincent Pellissier		Conseiller municipal, Sion

SECRETAIRE DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Mme Valérie Bonvin

ORGANE DE
REVISION

Fiduciaire Actis SA, Sion

GESTION

L'Energie de Sion-Région SA

EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA
Sierre-Energie SA

RAPPORT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 17 JUIN 2015

- I. L'ANNEE GAZIERE Les ventes 2014 de gaz naturel et de biogaz se sont montées globalement à 34'710 gigawattheures (GWh), en recul de 13 % par rapport à 2013. Ce repli est dû exclusivement à la baisse des degrés-jours de chauffage (- 20 %) découlant de la clémence des conditions météorologiques.

Le gaz naturel a constamment développé sa position sur le marché suisse de l'énergie, grâce à des extensions de réseau, au raccordement de nouvelles communes et à l'acquisition de nouveaux clients. Aujourd'hui, plus des deux tiers de la population vit dans des communes alimentées en gaz naturel et en biogaz.

Le système de transport, d'une longueur de plus de 19 500 km, est enterré, ce qui permet d'assurer un approvisionnement sûr et constant de la clientèle qui utilise du gaz naturel et du biogaz pour les transformer en énergie thermique ou en chaleur industrielle, cela sans peser sur l'environnement ni aggraver les problèmes liés aux transports terrestres.

Importation surtout d'Europe occidentale

La Suisse couvre environ les deux tiers de sa consommation avec du gaz extrait dans des pays de l'UE et en Norvège. Environ un quart de l'approvisionnement est assuré par du gaz russe. Ce gaz est acheminé en Suisse via de grands fournisseurs des pays voisins, qui disposent d'importants stockages souterrains. Les besoins de la Suisse sont de l'ordre de ceux de la ville de Hambourg et représentent quelque 0,7 % de la consommation européenne.

Le Biogaz a du potentiel

La demande de biogaz ne cesse de croître : les ventes de production indigène se sont élevées à 124 GWh en 2014 (+ 28 %).

La cote du biogaz, énergie renouvelable issue de déchets naturels, est à la hausse. Plusieurs distributeurs locaux proposent des produits comprenant du biogaz en différentes proportions. En 2014, 20 installations ont produit et injecté 213 GWh de biogaz dans le réseau gazier suisse (+ 50 %).

Malheureusement, le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014), adopté en janvier par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, fait obstacle à des solutions offertes par le gaz naturel et le biogaz. Le modèle balise le chemin pour l'utilisation de l'énergie dans le domaine des bâtiments. Le potentiel de réduction des émissions de CO₂ liées au chauffage à gaz est loin d'avoir été épuisé; de plus, un recours accru au couplage chaleur-force (CCF) et au biogaz pourrait accroître non seulement l'efficacité énergétique, mais encore la part des énergies

renouvelables. Le modèle est particulièrement insatisfaisant en ce qu'il ne prévoit pas de réglementation qui permettrait de reconnaître au biogaz distribué via le réseau de gaz naturel le statut d'énergie renouvelable. Les cantons ont maintenant la possibilité de corriger le tir au niveau de la législation d'application.

Sogaval investit dans GazEI

Sogaval est actionnaire à 25% de la nouvelle usine de méthanisation GazEI de Vétroz. Cette usine valorise les déchets verts provenant notamment des 35 communes membres de l'Usine de traitement des ordures du Valais central (UTO). Au terme d'un processus complexe de fermentation et de purification ces déchets verts produisent un gaz 100% renouvelable. Le 4 septembre 2014, le premier kWh de biogaz a ainsi été injecté dans le réseau Sogaval. La totalité de la production de GazEI est distribuée aux clients Sogaval.



II. ADMINISTRATION

L'Assemblée générale a nommé la Fiduciaire Actis SA de Sion comme Organe de révision pour une année.

Mme Valérie Bonvin est nommée secrétaire du Conseil d'administration en remplacement de M. Christophe Morisod.

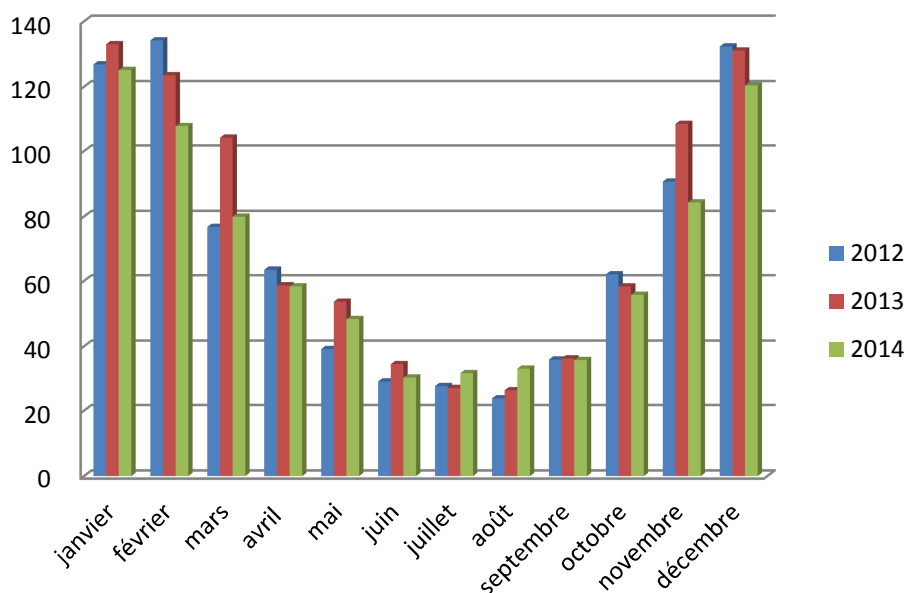
III. CONSOMMATIONS

Durant cet exercice, Gaznat, actionnaire suisse romand de Swissgas, a transporté 10'005 mio de kWh de gaz naturel, dont 2'114 mio de kWh à ses actionnaires valaisans.

Ces quantités correspondent à 28.8 %, respectivement 6.1 % de la consommation totale de gaz en Suisse.

En 2014, la quantité de gaz transporté par Sogaval SA s'est élevée à 818 mio de kWh, soit une diminution de -9.1 % par rapport à 2013. La distribution de gaz a été influencée par les conditions météorologiques défavorables, en particulier par un automne très clément.

Gaz distribué (en GWh)



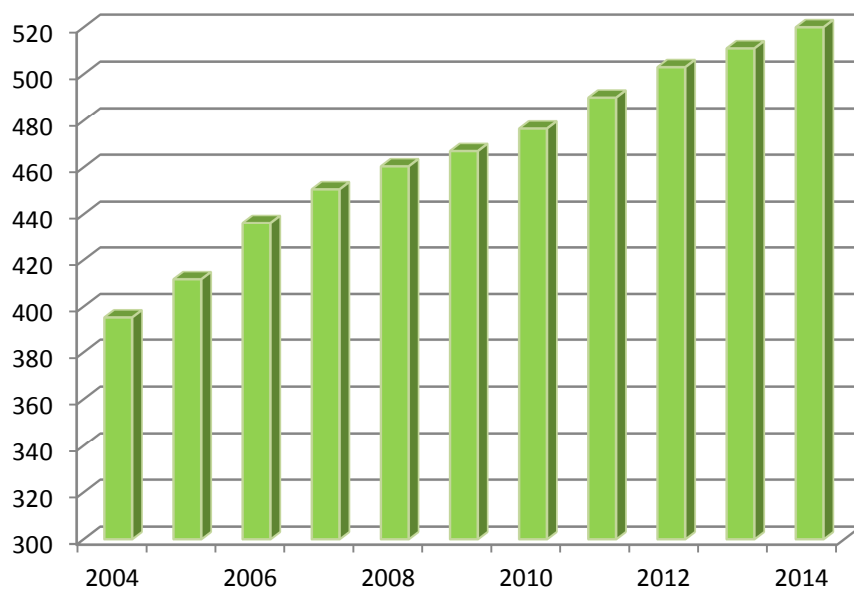
Les ventes de gaz naturel carburant se sont montées à 875'072 kWh en 2014 (contre 938'647 kWh en 2013). Sur notre réseau, le nombre de véhicules mis en service a atteint 5 unités (contre 2 en 2013), ce qui porte le total des véhicules mis en service à 89.

IV. EXPLOITATION

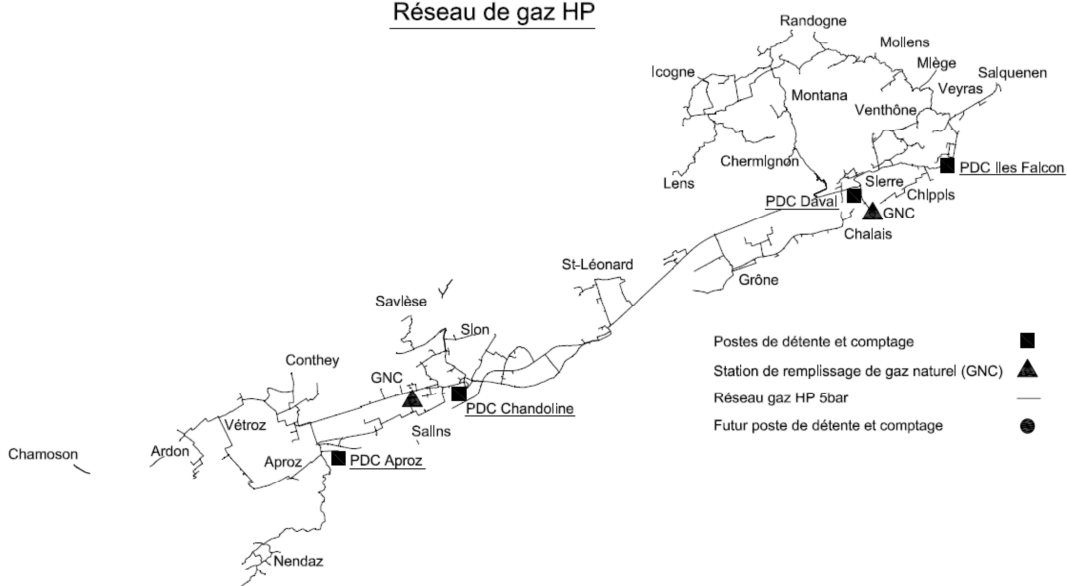
En 2014, les principales zones de développement du réseau de distribution de gaz naturel ont été Chamoson, Chermignon, Lens, Mollens, Nendaz, Randogne, Salquenen, Savièse, Saxon, Sierre et Sion. 15'148 mètres de conduites principales en polyéthylène (PE), ont été posées (10'242 mètres en 2013). A la fin 2014, le réseau des conduites de gaz implantées sur le territoire des communes desservies atteint 525 kilomètres. Il se compose :

- à 85,5 % de conduites en PE
- à 4,9 % de conduites en acier
- à 9,6 % de conduites en fonte

Evolution de la longueur du réseau (en km)



Réseau de gaz HP



Saxon

A l'exception du cumul des puissances installées, l'année 2014 est caractérisée par une assez grande stabilité des caractéristiques de notre marché clients :

- 457 nouvelles installations correspondant à 23'180 kW (contre 459 en 2013 correspondant à 39'325 kW)
- 392 nouvelles commandes correspondant à 21'157 kW (contre 393 en 2013 correspondant à 22'467 kW)
- 369 nouveaux branchements correspondant à 19'296 kW (contre 365 en 2013 correspondant à 22'290 kW)

La campagne de recherche de fuites s'est déroulée conformément au plan directeur quadriennal. En 2014, selon ce plan, Sogaval SA devait réaliser une campagne réduite de contrôle et a ainsi procédé à deux contrôles du réseau haute pression.

La campagne 2014 de recherche de fuites a permis de détecter quelques fuites de faible ampleur ce qui a permis de les réparer avant qu'elles ne présentent un risque.

V. FINANCES

Le résultat d'exploitation, avant amortissements, se monte à KCHF 6'494 (KCHF 2'122 en 2013), en augmentation de KCHF 4'372 par rapport à 2013. Le bénéfice de l'exercice se monte à KCHF 4'228; un montant de KCHF 4'426 est à disposition de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice pour le versement de dividendes à hauteur de KCHF 4'048.

Avec un total de KCHF 47'455, les charges diminuent de KCHF 7'833 par rapport à 2013. Quant aux produits, ils atteignent KCHF 51'683, en diminution de KCHF 3'688, soit 6.7 %.

Les investissements nets se sont élevés à KCHF 4'271 (KCHF 3'419 en 2013). La marge d'autofinancement couvre le 152.1 % des investissements et laisse apparaître un excédent de financement de KCHF 2.2.

Le total du bilan au 31.12.2014 atteint KCHF 39'831 contre KCHF 32'737 en 2013.

Avant virement de l'attribution 2014, la réserve légale issue du bénéfice se monte à KCHF 888.

VI. GESTION DES RISQUES ET SCI

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise, aussi bien au niveau de la conduite quotidienne des affaires que lorsqu'il s'agit de définir les orientations stratégiques. Elle vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés aux activités.

Dans ce contexte, une liste des principaux risques de la société, comprenant des mesures appliquées et prévues, est mise à jour annuellement et soumise au Conseil d'administration.

En outre, le système de contrôle interne poursuit son développement par la documentation et l'analyse des processus-clés de l'entreprise en matière de risques financiers. Il contribue à établir la transparence sur le niveau de contrôle intégré aux activités.

VI. GAZODUC SA

Sogaval SA est actionnaire de Gazoduc SA, société chargée de l'approvisionnement du gaz naturel en Valais. Elle détient 43.8 % du capital-actions s'élevant à 1'125'000 francs.

Durant l'exercice 2014, les actionnaires-preneurs de Gazoduc SA ont consommé 861 millions de kWh. La consommation totale de gaz sur le territoire du canton du Valais s'est élevée à 2'282 millions de kWh, soit le 22.8 % de la consommation de Gaznat SA et le 6.6 % de la consommation suisse.

**BILAN
ACTIF**

	Bilan au 31.12.2014	Bilan au 31.12.2013
	KCHF	KCHF
ACTIFS CIRCULANTS		
<i>Trésorerie et actifs détenus à court terme</i>	7'628	3'290
Liquidités	7'628	790
Placement à court terme	0	2'500
<i>Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services</i>	6'138	8'331
Créances envers des tiers	6'438	8'631
Provision pour pertes sur créances	-300	-300
<i>Autres créances à court terme</i>	935	910
<i>Stocks et prestations de services non facturées</i>	24	24
<i>Actifs de régularisation</i>	2'926	96
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	17'651	12'652
ACTIF IMMOBILISE		
<i>Immobilisations financières</i>	2'300	2'210
Actions Gazoduc SA	583	493
Actions GazEl SA	1'615	1'615
Actions Crans-Montana Energies SA	92	92
Parts sociales ASIG	10	10
<i>Immobilisations corporelles</i>	19'880	17'875
Réseaux communaux	16'343	14'694
Installations diverses	3'537	3'181
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	22'180	20'085
TOTAL DE L'ACTIF	39'831	32'737

**BILAN
PASSIF**

	Bilan au 31.12.2014	Bilan au 31.12.2013
	KCHF	KCHF
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		
<i>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services</i>	14'978	12'117
Dettes envers des tiers	11'914	9'649
Dettes fournisseurs envers des actionnaires	3'064	2'467
<i>Autres dettes à court terme</i>	4	4
<i>Passifs de régularisation</i>	54	92
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		
<i>Provisions et postes analogues prévus par la loi</i>	18'280	18'280
Provision pour grosses réparations	665	665
Autres provisions	17'615	17'615
TOTAL DES CAPITAUX ETRANGERS	33'316	30'493
CAPITAUX PROPRES		
<i>Capital social</i>		
Capital-actions	1'200	1'200
<i>Réserve légale issue du bénéfice</i>	888	884
<i>Bénéfices cumulés</i>	199	77
<i>Bénéfice de l'exercice</i>	4'228	83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	6'515	2'244
TOTAL DU PASSIF	39'831	32'737

COMPTE DE RESULTAT	2014	2013
	KCHF	KCHF
<i>Produits nets des ventes de biens et des prestations de services</i>	51'655	55'343
Fourniture et transport de gaz naturel	51'265	54'951
Autres ventes et prestations de services	390	393
<i>Charges d'achat</i>	-39'043	-47'946
Achat de gaz naturel	-39'043	-47'946
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-4'805	-4'428
Charges d'exploitation	-2'831	-2'503
Charges d'administration	-1'136	-1'113
Marché clients	-838	-813
<i>Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé</i>	-2'266	-2'038
<i>Charges et produits financiers</i>	27	11
Charges financières	-1	-17
Produits financiers	28	28
<i>Impôts directs</i>	-1'340	-359
<i>Attribution aux provisions</i>	0	-500
Bénéfice de l'exercice	4'228	83

**TABLEAU
DES FLUX DE
TRESORERIE**

	2014	2013
	KCHF	KCHF
Bénéfice de l'exercice	4'228	83
Amortissements	2'266	2'038
Variation Provision fluctuation des prix	0	500
Variation du fonds de roulement	2'163	-1'757
<i>Entrée de liquidités provenant de l'activité d'exploitation</i>	8'657	865
Acquisition d'immobilisations financières	0	-1'707
Investissements en immobilisations corporelles	-4'271	-3'419
<i>Sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement</i>	-4'271	-5'126
Remboursement des emprunts à long terme	0	-500
Paiement des dividendes	-48	-48
<i>Sortie de liquidités provenant de l'activité de financement</i>	-48	-548
<i>Variation des liquidités</i>	4'338	-4'809
Liquidités au début de l'exercice	3'290	8'099
Liquidités à la fin de l'exercice	7'628	3'290

**ANNEXE AU COMPTES
SELON ART. 959c du CO****2014**
KCHF**2013**
KCHF**Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de
l'entreprise**

Sogaval SA est une société anonyme dont le siège est à Sion.

**Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant
pas les seuils de 10, 50 ou 250**

La société n'a pas de personnel. La gestion administrative et technique est effectuée par le personnel de l'esr et de SIESA.

**Raison de commerce, forme juridique et siège des entreprises
dans lesquelles une participation importante est détenue**

Gazoduc SA, société anonyme, siège à Sion

Capital-actions	1'125	1'125
Participation	43.8%	43.8%

GazEl SA, société anonyme, siège à Vétroz

Capital-actions	6'000	6'000
Participation	25%	25%

Crans-Montana Energies SA, société anonyme, siège à Montana

Capital-actions, libéré à 40%	1'000	1'000
Participation	23%	23%

Honoraires de l'organe de révision

Prestations en matière de révision	4	4
Autres prestations de services	-	-

PROPOSITION DE REPARTITION DU BENEFICE AU 31 DECEMBRE 2014

	31.12.2014
	KCHF
Bénéfices cumulés	198
Bénéfice de l'exercice	4'228
Montant à disposition de l'Assemblée générale	<u>4'426</u>

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	212
Attribution des dividendes	4'048
Solde à reporter à nouveau	166
Total	<u>4'426</u>

Au nom du Conseil d'administration

Le Président La Secrétaire

Mario Rossi Valérie Bonvin

Sion, le 24 avril 2015

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire destiné à l'assemblée des actionnaires pour l'exercice 2014

Monsieur le Président,
Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGAVAL SA, comprenant le bilan, le compte de profits & pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relevé du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CC et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

En vous remerciant de la confiance témoignée, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Actionnaires, l'expression de nos sentiments distingués.

FIDUCIAIRE ACTIS SA



Christophe Bertholet
Réviseur responsable
Expert réviseur agréé



Michel Pouly
Expert réviseur agréé

Sion, le 27 avril 2015
MP/ud/2094



